



LES RANDONNEURS LAMOTTOIS



Site internet : <http://marcheurs-lamottois.net>

Ce QRcode permet l'accès direct au site du club pour ceux qui ont l'application sur leur téléphone

Calendrier de sorties « RANDO » départ 8h30 place du marché			
Juin 2016			
Date	Sorties	Rendez-vous	Responsable
Jeudi 02	La Ferte Beauharnais P.P. 10 G.P. 12km	Parking: Etang communal	R. Alzy D. Le Petit
Samedi 04	Après-midi Randonnée découverte le long du canal à Lamotte organisée par le Lion's Club au profit de la recherche sur la cancer		
Jeudi 09	Lamotte Les Hauts Noirs P.U. 10km	Parking : Place du marché	L. Bachard Le club est en voyage
Dimanche 12	Neung sur Beuvron Marche des associations Départ salle de la Forge		
Jeudi 16	Vernou P.P. 8 G.P. 11km	Parking: Rte de Bauzy 1km à D. sortie bourg <u>Repas des 70 ans</u>	D. Arrachepied
Jeudi 23	Nançay Nouveau circuit P.U. 10km	Parking: Rte de Vierzon face à l'école	B. Mardesson
Mardi 28	Ménétréol en Sancerre Les Oiseaux de la loire 21km Fiche à venir		
Jeudi 30	Neung sur Beuvron P.P. 9 G.P. 11km	Parking: La Forge à D. du Beuvron	R. Alzy D. Le Petit
Juillet 2016			
Jeudi 07	Vouzon La Grillère P.P. 8 G.P. 11km	Parking: Rte de Vouzon à Sennely sur la D.	D. Arrachepied
Jeudi 14	Lamotte L'Eolienne P.P. 8 G.P. 10km	Parking: Place du marché	?
Lundi 18	Réunion 11h groupe de travail		
Jeudi 21	Dhuizon P.U. 10km	Parking: Aire stationnement du Mesnil Rte de Villeny à Dhuizon	B. Mardesson
Mardi 26	Chateaufort sur Cher Le Cher magestueux 22km Fiche à venir		
Jeudi 28	Chaon P.U. 10km	Parking: Etang communal	D. Arrachepied

Le Kilométrage des marches est donné à plus ou moins 1km

P.P. Petit parcours - G.P. Grand parcours - P.U. Parcours unique

Les marches du mardi se font sur la journée avec le pique-nique tiré du sac, suivant le temps elles peuvent être annulées, de même pour les marches du jeudi. Se renseigner auprès des responsables : Bernard Mardesson té : 02 54 96 23 80 ou Daniel Arrachepied tél : 02 54 88 94 70 ou J.B. Lepretre tél : 02 36 38 00 87

Pour les marches du Dimanche , se reporter au livret du comité départemental 2014-2015

Important: Si, pendant une marche on emprunte une route, il est obligatoire de marcher sur le bas-côté gauche en file indienne. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, si vous êtes sur la chaussée, vous êtes considéré comme responsable.